



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 16 JUIN 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 16 juin 2014, à 14 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents, monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), , madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4) et monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était absent : Monsieur Charles Fréchette (siège n° 3)
(absence motivée)

Était aussi présente : M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière

La greffière fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 13 juin 2014, vers 11 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 16 JUIN 2014 à 14 h, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Prière

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2014-274)
- 2° Période de questions – demande des personnes dans la salle
(règlements n^{os} 2 et 59);
- * 3° Octroi du contrat à Revêtements de Tennis Sud-Ouest inc. – Revêtement acrylique terrains de tennis - 14 780,64 \$ taxes incluses
- * 4° Octroi de contrat à Pagé Construction, division de Sintra inc. – Pavage des terrains de tennis - 50 685,60 \$ avant taxes
- * 5° Octroi du contrat à André Bouvet ltée – Travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie Seigneurie du Moulin de Tourville – 3 153 517,90 \$

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 13^e jour du mois de juin 2014

Maude-Andrée Pelletier
Greffière



SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en mains propres le 13 juin 2014
André Lamy	à la résidence le 13 juin 2014
Jean-Pierre Gélinas	à la résidence le 13 juin 2014
Charles Fréchette	à la résidence le 13 juin 2014
Françoise Hogue Plante	à la résidence le 13 juin 2014
Gilles A. Lessard	à la résidence le 13 juin 2014
Murielle Bergeron Milette	à la résidence le 13 juin 2014

2014-274

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi, 16 juin 2014 à 14 h tel que présenté.

2014-275

OCTROI DU CONTRAT À REVÊTEMENTS DE TENNIS SUD-OUEST INC. – REVÊTEMENT ACRYLIQUE TERRAINS DE TENNIS – 14 780,64 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par voie d'invitation a été effectué pour la pose du revêtement acrylique des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le jeudi 12 juin 2014 à 14 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

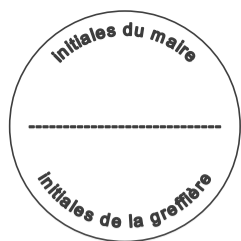
Entrepreneur	Coût <u>après</u> taxes
Tennis Mapa inc.	17 525,07 \$
Jopat inc.	21 410,62 \$
Revêtements de Tennis Sud-Ouest inc.	14 780,64 \$ *

CONSIDÉRANT que Revêtements de Tennis Sud-Ouest inc. a déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de l'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le contrat pour la pose du revêtement acrylique des terrains de tennis soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, Revêtements de Tennis Sud-Ouest inc., au coût de 14 780,64 \$, taxes incluses;



QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

2014-276

OCTROI DE CONTRAT À PAGÉ CONSTRUCTION, DIVISION DE SINTRA INC. – PAVAGE DES TERRAINS DE TENNIS – 50 685,60 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par voie d'invitation a été effectué pour les travaux de pavage des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le jeudi 12 juin 2014 à 11 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

Entrepreneur	Coût avant taxes
Construction et Pavage Boisvert inc.	50 858,00 \$
Pagé Construction, division de Sintra inc.	50 685,60 \$ *

CONSIDÉRANT que Pagé Construction, division de Sintra inc., a déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de l'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le contrat pour les travaux de pavage des terrains de tennis soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, Pagé Construction, division de Sintra inc., au coût de 50 685,60 \$, plus taxes;

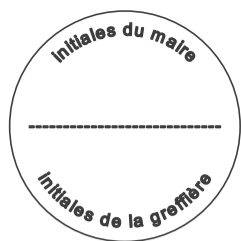
QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

2014-277

OCTROI DU CONTRAT À ANDRÉ BOUVET LTÉE – TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE SEIGNEURIE DU MOULIN TOURVILLE – 3 153 517,90 \$

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué pour les travaux d'aqueduc, égout et voirie dans la Seigneurie du Moulin Tourville et que les entrepreneurs suivants ont soumissionné :

- André Bouvet ltée
- Excavation Normand Majeau inc.
- Généreux Construction
- Maskimo Construction inc.
- Pagé Construction, division de Sintra inc.



CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le jeudi 29 mai 2014 à 11 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

Entrepreneur	Coût avant taxes	Option de camionnage en vrac
André Bouvet ltée	3 153 517,90 \$	191 720,00 \$
Excavation Normand Majeau inc.	3 434 164,96 \$	150 000,00 \$
Généreux Construction	3 945 601,60 \$	35 000,00 \$
Maskimo Construction inc.	3 572 169,50 \$	130 000,00 \$
Pagé Construction, division de Sintra inc.	3 949 092,00 \$	110 500,90 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est André Bouvet ltée;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du consultant Pluritec à l'effet d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit André Bouvet ltée, sous réserve de l'obtention du certificat d'autorisation environnemental pour ce projet. Ladite recommandation datée du 6 juin 2014 est jointe en **annexe** de la présente;

CONSIDÉRANT que l'option de camionnage en vrac représente un montant supplémentaire de 191 720,00 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'ACCEPTER la recommandation du consultant Pluritec et d'octroyer le contrat relatif aux travaux d'aqueduc, égout et voirie dans la Seigneurie du Moulin Tourville à André Bouvet ltée au montant de 3 153 517,90 \$ plus les taxes applicables, et ce, sous réserve de l'obtention du certificat d'autorisation environnemental pour ce projet;

QUE ledit contrat soit octroyé sans l'option de camionnage en vrac;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 14h30.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE